



## PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal (Centre communautaire situé au 480, rue de l'Accueil, Chesterville) le 25 avril 2024, 19 h 30.

### À laquelle sont présents :

Martin Germain, conseiller no 1  
Etienne Côté, conseiller no 2  
Chantal Desharnais, conseiller no 4  
Jasmin Desharnais, conseiller no 5  
Sébastien St-Pierre, conseiller no 6

### À laquelle est absent :

Steve Gauthier, conseiller no 3

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire,  
Monsieur Vincent Desrochers

### Sont également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière  
Madame Katy Groleau, directrice générale adjointe

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Correction de la résolution 2023-12-288
4. Correction de la résolution 2023-12-289
5. Correction de la résolution 2024-04-112
6. Autorisation des travaux pour le terrain de balle
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

### **1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19h32.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

2024-04-117

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Sébastien St-Pierre ;

Il est résolu

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière, mais en laissant l'item « Varia » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-118

3.

**Correction de la résolution 2023-12-288**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de corriger la résolution numéro 2023-12-288 pour la présentation du projet de Boulodrome;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, une demande de projet peut y être déposée;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Étienne Côté, appuyée par Jasmin Desharnais ;

Il est résolu

**D'AUTORISER** la greffière-trésorière à modifier le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023;

**DE** corriger la décision comme suit :

**QUE** le conseil de la municipalité de Chesterville autorise la présentation du projet de Boulodrome au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

**QUE** soit confirmé l'engagement du le conseil de la municipalité de Chesterville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts générés par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

**QUE** le conseil de la municipalité de Chesterville désigne Madame Joanne Giguère, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-119

4.

**Correction de la résolution 2023-12-289**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de corriger la résolution numéro 2023-12-289 pour la présentation du projet pour la réfection du terrain de tennis et la mise aux normes du terrain de baseball;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, une demande de projet peut y être déposée;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Étienne Côté, appuyée par Sébastien St-Pierre ;

Il est résolu

**D'AUTORISER** la greffière-trésorière à modifier le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 ;

**DE** corriger la décision comme suit :

**QUE** le conseil de la municipalité de Chesterville autorise la présentation du projet pour la réfection du terrain de tennis et la mise aux normes du terrain de

baseball au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

**QUE** soit confirmé l'engagement du le conseil de la municipalité de Chesterville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

**QUE** le conseil de la municipalité de Chesterville désigne Madame Joanne Giguère, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-04-120**

**5.**

#### **Correction de la résolution 2024-04-112**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de corriger la résolution numéro 2024-04-112 pour la demande d'aide financière au programme Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 4;

**CONSIDÉRANT QU'UN** programme provincial de soutien à la compétence de développement local et régional vise à appuyer, tout effort de développement local et régional des MRC ;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme FRR- volet 4-peut accorder une aide financière jusqu'à concurrence de 50 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier appel de projet doit être déposé avant le 19 avril 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme pourrait viser des projets qui habilite les aînés dans leur communauté et contribuer à l'amélioration de leur santé et leur bien-être;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme pourrait aider la municipalité à installer du nouveau mobilier extérieur sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution de la municipalité doit être d'au moins 10%;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Martin Germin, appuyée par Jasmin Desharnais ;

Il est résolu

**D'AUTORISER** la greffière-trésorière à modifier le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024;

**DE** corriger la décision comme suit :

**QUE** la municipalité autorise la directrice générale à déposer une demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement au programme du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 4 et qu'elle soit la personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-04-121

**6. Autorisation des travaux pour le terrain de balle**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Les loisirs de Chesterville doit entamer des travaux sur les infrastructures de la municipalité, en procédant au démantèlement de la clôture du champs centre avant le début de la saison par mesure de sécurité;

**CONSIDÉRANT QUE** Les loisirs de Chesterville assume l'entièreté des coûts de remplacement et d'installation de la portion de la clôture du champ centre;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'aide financière a été déposée dans le cadre du programme PAFIRSPA, pour le remplacement de la clôture du champ droit et du champ gauche et du déplacement de la base;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Étienne Côté, appuyée par Jasmin Desharnais ;

Il est résolu

**QUE** la municipalité autorise les travaux de remplacement de la clôture du champ centre seulement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. Période de questions**

**8. Levée de l'assemblée**

2024-04-122

**CONSIDÉRANT QUE** tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Jasmin Desharnais ;

Il est résolu

**QUE** la séance soit levée à 19h35.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Vincent Desrochers,  
Maire

---

Joanne Giguère,  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

Je, Vincent Desrochers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.